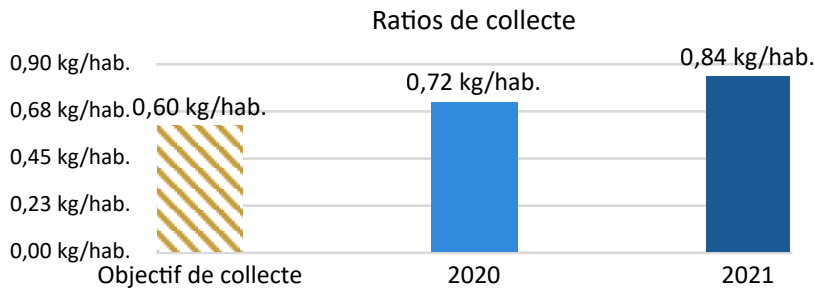




LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2021)

Performances régionales :



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



L'éco-organisme **EcoDDS**, agréé par les pouvoirs publics pour 6 ans pour la période 2013-2024, organise le fonctionnement de la filière DDS en prenant en charge le déploiement, la collecte, le regroupement, le traitement et les coûts de prestations associés concernant les DDS.

LES TYPES DE DÉCHETS DANGEREUX SPÉCIFIQUES PRIS EN CHARGE PAR ECODDS



Produits de bricolage et décoration (peinture, vernis)



Produits d'entretien piscine (chlore..)



Produits d'entretien véhicule (antigel, filtre à huile..)



Produits spéciaux d'entretien maison (soude, acides, répulsif..)



Produits de jardinage (engrais, herbicide..)



Produits de chauffage, cheminée et barbecue : allume-feu..



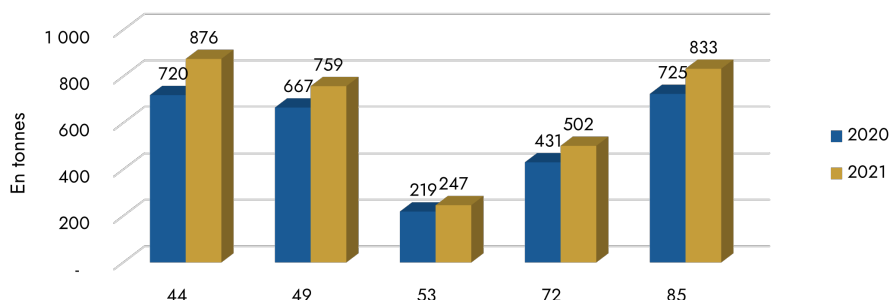
LA FILIÈRE DÉCHETS DANGEREUX SPÉCIFIQUES (DDS)



LA COLLECTE DES DDS

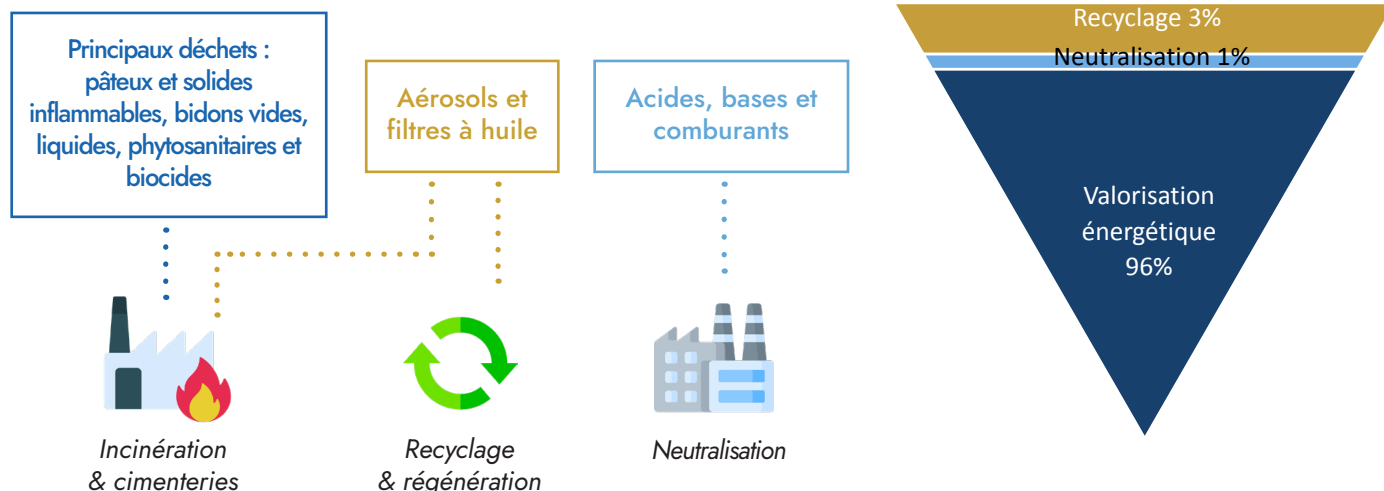
En 2021, près de **3 200 tonnes** de déchets dangereux spécifiques ménagers ont été prises en charge par EcoDDS soit 16% de plus par rapport à 2020.

Quantité collectée par EcoDDS par département



LE TRAITEMENT DES DDS

Plusieurs filières de traitement selon le type de déchet :



Evolution de la filière :

En 2022, l'éco-organisme a été agréé pour la nouvelle filière Article de Bricolage et Jardin (ABJ) pour la catégorie « outillages du peintre ». Le dispositif de collecte **REKUPO** est en cours de déploiement chez les distributeurs de peinture et dans les déchèteries volontaires.

Contact : cannelle.huet@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus : [Le parcours des produits chimiques](#) / [Cartographie des points de collecte EcoDDS](#) / [Le site ecodds](#)

